



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 93 et 96 des procédures des passations des marchés d'Algérie poste du 22 Janvier 2018. La direction de l'unité postale de la wilaya d'Adrar, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis de consultation N° 15/DUPW/ADRAR/2020, portant sur **Equipements l'établissement postal OUJLANE R4 - SUP 2019 -**, il est attribué provisoirement à :

Nom de L'Entreprise Retenue	Le NIF	Note Technique /100	Montant de l'offre proposé TTC/DA	Montant de l'offre Corrigé TTC /DA	Délai Exécution	OBS
DAR EL MAKTEB	182310112186196	57	4 316 427.00	4 323 567.00	30 jours	offre mois disant

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats de l'évaluation, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.

Les soumissionnaires non retenus peuvent dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication du présent Avis, formuler leurs éventuels recours à la commission des marchés d'unité (CMU) au niveau de la direction de l'unité postale de la wilaya d'Adrar.

Fait à Adrar le : 16 AVR 2020

LE DIRECTEUR DE L'UPW D'ADRAR



مدير الوحدة البريدية لولاية أدرار
مضى الحمد بالشبح